

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents
au Conseil Syndical

51 51 28

Date de la convocation :

20/05/2025

Date d'affichage

20/05/2025

Vote :

Abstention : /

Pour : 29

Contre : /

Séance du lundi 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Alain PAUTET – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Honorine DUBIEF – Hervé LACROIX – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Céline GILARDET – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Sophie CHAVATTE – François LORENZI – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Jack DUBIEF – Alain BECQUET

S'étaient excusés : Dominique CAIRE (pouvoir à M. JAUDAUX) – Sébastien FAGOT – Sébastien DELACOUR

Etaient absents : Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Michel BEAUNEE – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Thierry MINET – Pascal JEANNIARD – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD – Jean BUFFENOIR – Martine DECHAUD – Jocelyne LECLERC – Henri MAUCHAMP – Nicolas GAUTHRON – François VARIOT – Rachel BARBIER – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

N° 07/2025

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN**OBJET : Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Président et au Bureau**

Les délégués sont informés des décisions suivantes :

- Décision du Président 2025-01:

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant la réalisation du schéma directeur des Syndicats de Seurre Val de Saône, du Pays Losnais et de Brazey ;

Considérant le marché avec ARTELIA en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage ;

Considérant le souhait de réaliser une réunion de présentation du rendu du schéma directeur aux maires des communes et aux délégués syndicaux ;

Considérant que l'organisation de cette réunion n'était pas prévue dans le marché initial ;

Considérant la proposition d'avenant d'ARTELIA ;

Considérant la validation de cet avenant par les Présidents des 2 autres syndicats.

Le Président DECIDE :

De signer l'avenant d'un montant de 600 € HT.

- Décision du Président 2025-02:

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant le besoin de réaliser des travaux de réfection sur les réservoirs de Seurre et Bagnot.

Considérant le besoin de réaliser des diagnostics amiante avant travaux ;

Considérant le devis de Bourgogne Franche Comté SPS et Diagnostic.

Le Président DECIDE :

De signer la proposition de Bourgogne Franche Comté SPS et Diagnostic d'un montant de 640 €.

- Décision du Président 2025-03:

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux de renouvellement de canalisations réalisés en 2018 dans la rue de la République à Seurre ;

Considérant l'absence de reprise du branchement d'eau potable existant au 3 rue de la République, en raison de l'absence d'abonnement depuis plus de 5 ans ;
Considérant que ce bâtiment a été vendu sans que SAUR et le Syndicat ne soient informés de cette absence de viabilisation ;
Considérant la sollicitation du nouveau propriétaire et le souhait de gérer ce dossier à l'amiable ;

Le Président DECIDE :

De signer le devis de SAUR pour la création d'un branchement d'eau potable d'une valeur de 5 130.66 € HT.

- Décision du Président 2025-04:

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;
Considérant les travaux réalisés par SADE et SAUR pour permettre l'accès et l'équipement du nouveau puits de Pagny-le-Château ;
Considérant la demande de l'ARS de réaliser des analyses hebdomadaires de suivi du pH, des hydrocarbures et de la conductivité pendant la durée des travaux
Considérant le devis du Laboratoire Départemental de Côté d'Or ;

Le Président DECIDE :

De signer le devis du Laboratoire départemental 21 pour un montant de 1 162.40 € HT.

- Décision du Bureau 2025-01:

Considérant la présence de pesticides dans les eaux du captage de Magny-lès-Aubigny, provenant de l'activité agricole autour du puits.
Considérant le besoin de préserver cette ressource pour la production d'eau potable.

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

Le devis de 10 450 € HT pour la poursuite de l'animation agricole, réalisée par la Chambre d'Agriculture, autour du captage de Magny-lès-Aubigny.

- Décision du Bureau 2025-02:

Considérant la fin de l'étude hydrogéologique pour délimiter les Bassins d'alimentation de Captage autour des captages de Glanon et Pagny-le-Château ;
Considérant le besoin de définir une zone de protection et un plan d'action.

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

Le devis de 31 050 € HT de la Chambre d'Agriculture pour la réalisation des diagnostics territoriaux des pressions agricoles relatives à l'emploi des produits phytosanitaires sur les captages de Glanon et Pagny-le-Château.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL :**

- **PREND ACTE** de la décision prise telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 16 juin 2025
Le Président, Sébastien BELORGEY

